

SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (CNRS, INSERM, INRIA, IRD)

7 rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33- mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

EN BREF

N° 18 – 24 mai 2000

APRES LA CE DU 19 MAI 2000

La CE réunie le 19 mai, salle annexe du Collège de France, a décidé de :

- **Réunir les syndiqués** pour débattre de l'ensemble des questions (emploi, budget, précarité, temps de travail, conditions de travail, démocratie, avenir des organismes...)
- **Organiser des AG de personnels** débouchant sur des initiatives concrètes d'actions (ex : faire le relevé des emplois dans le cadre de la résorption de la précarité et pour la satisfaction des besoins réels des laboratoires et services).
- **Créer les conditions d'une action nationale CNRS-INSERM-INRIA-IRD** dans le milieu du mois de juin vers le ministère de la Recherche sur Emploi, Précarité, Budget, Avenir des organismes. Le proposer aux autres organisations.
- **Rédiger des documents sur :**
- *CNRS -Avenir et le rapport Farges* (Voir ci-contre les adresses Web) : nous donner votre avis ces rapports. Le bureau national en fera une analyse.
- *Les retraites*
- *La situation à l'Administration Centrale du CNRS.*
- *La RTT*

Tous ces textes seront publiés dans le prochain BRS.

- **Faire connaître nos positions et propositions revendicatives et appeler à l'action** (tract en cours de rédaction).

LES PRIMES : soyons vigilants.

Primes semestrielles au CNRS : Attention aux minorations !

Plusieurs sections du SNTRS ont eu connaissance de modulations de PPRS ce semestre :

- une minoration pour cause de formation permanente à Lyon.

Malgré un Plan Individuel de Formation signé par la Délégation Régionale permettant à un technicien animalier de suivre une formation qualifiante dans son métier, le directeur de laboratoire a demandé la suppression du tiers modulable, ce qui a finalement été accepté par la DR.

- deux ou trois cas de minorations pour congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et longue durée (Lyon et Nancy),

Dans une lettre à un agent la DR fait état de "nouvelles directives concernant la modulation de la PPRS en cas de congé longue durée et longue maladie". A notre connaissance aucun texte n'a été ni soumis au Comité Technique Paritaire ni n'a été référencé au Bulletin Officiel du CNRS. Nous attendons donc une réponse à notre question : "**à quels textes vous référez-vous ?**"

Tous ces faits nous font redouter une nouvelle offensive concertée de minoration des Primes.

Souvenons nous de la dernière offensive, au deuxième semestre 1991, le CNRS a tenté d'imposer de nouvelles règles pour l'attribution de la prime : *ainsi la "partie fixe" de la prime, correspondant aux deux tiers des crédits alloués aux agents d'un corps devrait être attribuée aux agents dont la qualité et l'efficacité du travail est faible. "Les agents venant d'être recrutés et dont la faible ancienneté ne permet pas de porter un jugement sur le travail effectué se verront également attribuer la prime à ce niveau".*

Cette tentative a alors été mise en échec.

Aujourd'hui, le CNRS n'intègre au traitement des CDD que la partie minorée de la "prime" (2/3), alors que, jusqu'à ces derniers temps, le calcul du traitement était fait automatiquement avec les 3/3 du montant de la prime.

Nous invitons les sections et les adhérents du syndicat à faire part des faits dont ils pourraient avoir connaissance au Bureau National du SNTRS-CGT, sans attendre d'avoir une connaissance complète des intentions du CNRS.

PETITION SUR LES MARCHES PUBLICS

Faire signer cette pétition dans tous les organismes. Elle a déjà recueilli beaucoup de signatures à l'INSERM.
(Nous vous adresserons cette pétition INSERM-CNRS dans un courrier électronique ultérieur. Pour l'INRIA et l'IRD : le texte restera à adapter selon votre EPST...)

CAMPAGNE ELECTIONS au COMITE NATIONAL du CNRS

Le BRS spécial élections au Comité National du CNRS a été déposé lundi 22 mai chez le routeur (il faut compter une petite semaine de délais pour que tous les adhérents l'aient reçu). Un exemplaire-maquette pour reproduction dans les sections, ainsi que des affiches en nombre ont été adressés aux secrétaires des sections CNRS (certains l'ont déjà reçu...).

Le matériel électoral adressé par le CNRS arrive chez les électeurs. Il s'agit du même système de vote avec code-barre que le SNTRS-CGT a toujours contesté. Pour ces élections il n'y a pas de numéro d'agent sur l'enveloppe et l'identification de l'électeur ne se fait que sur la carte de vote.

INTERSYNDICALE Enseignement Supérieur/Recherche du 24 mai 2000

Confirmation de la tenue d'une conférence de presse des syndicats de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, le MARDI 30 MAI à 9h30 à la Brasserie AU MINISTERE, 127 Boulevard St Germain (RER Musee d'Orsay ou Métro Solférino).

Décision de relancer le nouveau Ministre de la Recherche pour une entrevue avec l'ensemble des syndicats. (Demande déjà formulée restée sans réponse).

JOINT A CE BREF n° 18 EN DOCUMENT ATTACHE:

L'analyse de R Bruere-Dawson (SNTRS) et J Maillard (SNCS) suite à une réunion d'information de Yves FARGES (CNRS-AVENIR) le 3/5/2000 à l'ENS (yfarge.rtf).

VOUS POUVEZ TROUVER SUR LE WEB :

Le DOCUMENT CNRS-AVENIR - Chantier moyen terme - Gestion des Ressources Humaines pour les années à venir.

CNRS-Avenir = 39 pages en tout

<http://www.cnrs.fr/CNRS-Avenir/Index.html>

Attention : la partie sur le Web du CNRS qui s'intitule : LA STRATEGIE DU CNRS POUR LES ANNEES A VENIR (5 pages) ne peut être imprimée directement, il faut d'abord la recopier.

Les conclusions du sommet de Lisbonne = 18 pages

http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guesten.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=DOC/00/8|0|RAPID&lg=FR

**UN DOCUMENT ATTACHE "La pétition sur les marchés publics" rédigée pour le CNRS"
SERA ULTERIEUREMENT TRANSMIS A TOUS CNRS, INSERM, INRIA, IRD**